



# Conseil économique et social

Distr. générale  
30 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission des stupéfiants

Soixante-cinquième session

Vienne, 14-18 mars 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019**

## **Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris**

### **Rapport du Secrétariat**

#### *Résumé*

Dans sa résolution 56/3 intitulée « Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris », la Commission des stupéfiants a salué et réaffirmé son soutien à cette initiative, qui constitue l'un des cadres internationaux les plus importants et une plateforme unique pour un véritable partenariat entre les États, les organisations internationales compétentes et les autres parties prenantes dans la lutte contre les opiacés originaires d'Afghanistan. La Commission a continué d'appeler les États membres à assurer, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres entités, la pleine application de la Déclaration de Vienne, document final de la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan, tenue le 16 février 2012. Comme l'a demandé la Commission, le présent rapport décrit les mesures prises par l'ONUDC pour appliquer la résolution en 2021.

\* E/CN.7/2022/1.



## I. Généralités

1. La Déclaration de Vienne adoptée à la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan, tenue en février 2012<sup>1</sup>, est une déclaration d'engagement international à agir de manière équilibrée et globale contre la menace des opiacés originaires d'Afghanistan. Dans la Déclaration, les participants ont donné la priorité à quatre principaux axes, également appelés piliers, de coopération renforcée : a) initiatives régionales ; b) flux financiers liés au trafic d'opiacés ; c) mesures prises pour prévenir le détournement de précurseurs ; et d) réduction de l'abus de drogues et de la dépendance à ces dernières. La Conférence a marqué une étape importante pour le Pacte de Paris, les partenaires ayant réaffirmé leur responsabilité commune et partagée dans la lutte contre les opiacés. La Déclaration de Vienne sert de schéma directeur pour les activités du partenariat du Pacte de Paris et reflète l'engagement de ce dernier à renforcer la coopération internationale et régionale pour contrer, de manière équilibrée, le problème mondial et la menace que représentent les opiacés pour la paix et la stabilité internationales dans différentes régions du monde.

2. Dans sa résolution 56/3, intitulée « Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris », la Commission des stupéfiants a salué et réaffirmé son soutien à cette initiative, qui constitue l'un des cadres internationaux les plus importants et une plateforme unique pour un véritable partenariat entre les États, les organisations internationales compétentes et les autres parties prenantes dans la lutte contre les opiacés originaires d'Afghanistan<sup>2</sup>.

3. La Déclaration de Vienne fournit au partenariat un cadre de réponse aux défis internationaux actuels et aux engagements internationaux correspondants décrits dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à traiter et à contrer efficacement le problème mondial de la drogue »<sup>3</sup>, pour ce qui est de lutter contre le trafic de stupéfiants et de s'attaquer aux liens qui existent avec d'autres formes de criminalité organisée.

4. Le soutien du partenariat du Pacte de Paris aux quatre piliers de la Déclaration de Vienne aide grandement à atteindre les objectifs de développement durable et leurs cibles<sup>4</sup>. Dans le cadre du programme mondial du Pacte de Paris, les 81 membres du partenariat se voient aider à hiérarchiser leur soutien conformément aux objectifs de développement durable 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), en particulier.

5. Le Pacte de Paris comporte deux dimensions. La première est le partenariat lui-même, actuellement composé de 58 pays et de 23 organisations, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le partenariat est chargé de définir les priorités et de mettre en œuvre les mesures conformément à la Déclaration de Vienne, sur la base du principe de responsabilité partagée. Le partenariat sert de plateforme de plaidoyer au plus haut niveau politique pour un dialogue mondial destiné à promouvoir les bonnes pratiques, adaptant les réponses à l'évolution des menaces le long des itinéraires du trafic de drogues, encourageant la collaboration interrégionale et fournissant des éléments plus solides propres à étayer une action coordonnée.

<sup>1</sup> Voir [E/CN.7/2012/17](#).

<sup>2</sup> Voir [E/CN.7/2013/14](#).

<sup>3</sup> Résolution [S-30/1](#) de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>4</sup> Voir la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.

6. La deuxième dimension est le programme mondial établi par l'ONUDDC au nom du partenariat pour faciliter le dialogue intergouvernemental dans le cadre de l'initiative et appuyer la coordination par le biais de ses trois composantes principales que sont le mécanisme consultatif, le réseau de chargés de liaison et la gestion de l'information. Actuellement, le programme soutient la quatrième phase de l'initiative du Pacte de Paris.

7. Le Pacte de Paris est le seul mécanisme de coopération mondiale consacré à la lutte contre les opiacés illicites. Il offre une plateforme mondiale que l'on peut utiliser pour réduire, par une action ciblée et concrète, le trafic, la production et la consommation mondiale d'opiacés, y compris la culture du pavot à opium. L'importance du Pacte a été reconnue dans de multiples résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et la Commission des stupéfiants comme l'un des cadres les plus importants de la lutte contre les opiacés originaires d'Afghanistan dans le cadre d'une approche globale de la paix, de la stabilité et du développement de ce pays, de la région voisine et au-delà.

8. Dans la situation d'urgence humanitaire que connaît actuellement l'Afghanistan, situation qui évolue rapidement et suscite de vives préoccupations, les menaces qui émergent ont des incidences non seulement sur le pays et sa population, mais également sur la région au sens large et sur la communauté internationale. Les défis qui se posent en matière de sécurité et de développement exigent des efforts concertés, une volonté politique, une coopération et un soutien de la communauté internationale afin que puissent être prises, pour lutter contre les stupéfiants, des mesures qui soient efficaces et se renforcent mutuellement. Dans ce contexte, et dans le cadre de ses mandats, l'initiative du Pacte de Paris joue un rôle central en aidant la communauté internationale à renforcer la coopération régionale et internationale, en facilitant l'action menée pour maintenir à l'ordre du jour international les menaces croisées liées à la drogue, à la criminalité et au terrorisme en Afghanistan et dans les environs, et en favorisant l'élan politique que requièrent les réponses opérationnelles nécessaires.

9. Les travaux entrepris sous l'égide de l'initiative du Pacte de Paris sont mis en œuvre en partenariat étroit avec d'autres activités de lutte contre la drogue menées en coopération internationale et régionale. Les défis actuels et la complexité accrue du contrôle des drogues et de la demande démontrent clairement la nécessité de continuer à renforcer l'initiative du Pacte de Paris et sa capacité à développer et à intensifier ces partenariats pour répondre à l'évolution rapide des modèles et des tendances du trafic d'opiacés dans le contexte plus large de la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

## **II. État de l'application de la résolution 56/3 de la Commission**

### **A. Dialogue stratégique et d'experts**

10. Vu l'évolution rapide du paysage des menaces liées à la drogue, à la criminalité organisée et au terrorisme en Afghanistan, dans la région et au-delà, et, plus particulièrement, les nouveaux défis qui se posent en matière de lutte contre le trafic de drogues le long des principaux itinéraires de trafic à partir de l'Afghanistan, il faut que le partenariat du Pacte de Paris affine constamment ses objectifs pour que puissent être élaborées des réponses opérationnelles appropriées.

11. Pendant la période considérée, le programme mondial du Pacte de Paris a renforcé la collaboration entre les partenaires de ce dernier en aidant à identifier les menaces et les risques d'apparition nouvelle que représente le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan. Les réunions et autres consultations tenues dans le cadre du partenariat ont aidé à coordonner, sur les plans interthématique et interrégional, l'identification des priorités opérationnelles et le partage d'informations à l'appui de la Déclaration de Vienne.

12. En 2021, le dialogue mondial engagé au titre du mécanisme consultatif du Pacte de Paris a continué de se focaliser sur le bilan des recommandations prioritaires adoptées précédemment au titre des quatre piliers thématiques de la Déclaration de Vienne. Malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le programme du Pacte de Paris a pu organiser avec succès les quatre réunions du mécanisme consultatif conformément à son plan de travail. Afin de surmonter les obstacles liés à la COVID 19, ces réunions, à savoir trois réunions de groupes de travail d'experts et la réunion du Groupe consultatif de la politique, se sont tenues dans un format hybride permettant à la fois une présence en personne et une participation via une plateforme virtuelle. Au total, les réunions tenues au titre de l'initiative du Pacte de Paris en 2021 ont rassemblé près de 600 déléguées et délégués représentant des États et des organisations partenaires géographiquement très dispersés. En outre, tout au long de la période considérée, plusieurs consultations informelles ont été menées en présentiel avec les partenaires pour aider à coordonner le partenariat et son mécanisme consultatif.

## **B. Point sur le programme mis en œuvre par l'ONUSD au titre du Pacte de Paris**

13. Par le biais de son unité de coordination du Pacte de Paris, l'ONUSD coordonne le partenariat du Pacte et aide ce dernier à atteindre ses objectifs dans le cadre du programme établi. Ce programme rassemble les capacités opérationnelles pertinentes de l'ONUSD aux niveaux mondial, régional et national, aidant à formuler des recommandations aux réunions d'experts et à définir des priorités d'action.

### **Mécanisme consultatif**

14. Le mécanisme consultatif à deux volets de l'initiative du Pacte de Paris facilite les consultations régulières d'experts et de politique entre les 81 partenaires du Pacte afin d'aider à définir les priorités opérationnelles et à adapter les réponses à l'évolution des menaces le long des itinéraires du trafic d'opiacés. En mettant à profit les avantages comparatifs de l'ONUSD et d'autres partenaires, l'initiative permet d'élaborer des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes et de mettre en œuvre des mesures renforcées, guidées par des informations et des connaissances spécialisées de pointe sur les meilleures pratiques opérationnelles diffusées parmi les partenaires par le biais du mécanisme consultatif.

15. Compte tenu des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, l'Unité de coordination du Pacte de Paris a modifié le mode opératoire du programme en offrant la possibilité supplémentaire de participer à toutes les réunions d'experts et de politique tenues dans le cadre du partenariat via une plateforme en ligne.

16. Tous les objectifs fixés aux niveaux stratégique et opérationnel pour la période considérée ont été atteints ; il a été tenu des réunions de groupes de travail d'experts portant sur les premier, deuxième et troisième piliers de la Déclaration de Vienne, et tenu la quinzième réunion du Groupe consultatif de la politique les 15 et 16 novembre 2021. Les groupes de travail d'experts ont examiné le degré de mise en œuvre des priorités relatives aux piliers respectifs de la Déclaration de Vienne qui avaient été définies aux réunions précédentes, ajustant les recommandations selon les besoins. Les groupes de travail ont également aidé à renforcer les synergies interthématiques existantes et à en développer de nouvelles pour le partage d'informations et la coopération internationale et régionale dans le contexte des menaces d'apparition nouvelle le long des itinéraires du trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan.

17. Dans le cadre du deuxième pilier de la Déclaration de Vienne, la réunion du groupe de travail d'experts consacrée à la détection et au blocage des flux financiers liés au trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan s'est tenue en format hybride à Vienne les 7 et 8 octobre 2021. L'événement a rassemblé plus de 150 participantes et participants, dont des représentantes et représentants de haut niveau des services de détection et de répression et des ministères publics ainsi que

des cellules de renseignement financier, délégués par 36 États et 12 organisations internationales et régionales. Les participantes et participants ont passé en revue les lacunes et défis existants et défini les opérations à mener pour combattre les flux financiers illicites, mettant l'accent sur les risques présentés par l'utilisation illicite d'actifs virtuels et sur le recouvrement d'avoirs. À la réunion, les experts ont souligné, entre autres, l'importance de rassembler les bonnes pratiques de perturbation des achats de drogues sans contact. Les déléguées et délégués ont fait le point sur les recommandations adoptées précédemment et sont convenus, suite à ces discussions, de quatre recommandations prioritaires spécifiques.

18. La réunion du groupe de travail d'experts sur les précurseurs, qui relève du troisième pilier de la Déclaration de Vienne, s'est tenue dans un format hybride à Vienne les 28 et 29 octobre 2021. L'événement a rassemblé plus de 100 participantes et participants, y compris des représentantes et représentants de haut niveau et des expertes et experts de 34 États membres et de 11 organisations internationales et régionales. Les dernières tendances de la contrebande de précurseurs destinés à être utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne, y compris les itinéraires et les techniques utilisés à cette fin, ont été examinées en s'appuyant sur les succès des cadres de coopération à visée opérationnelle existants, y compris ceux du Groupe de travail régional chargé du renseignement sur les précurseurs. Les autres principaux sujets abordés ont notamment été l'importance de renforcer la coopération interrégionale, de promouvoir le partage d'informations, de renforcer la réglementation des précurseurs, d'harmoniser les méthodes d'analyse chimique pour que l'on puisse partager et analyser des résultats comparables et renforcer les capacités de renseignement et d'enquête dans ce domaine, et d'utiliser de nouvelles initiatives opérationnelles pour améliorer le profilage des risques et promouvoir la coopération avec l'industrie chimique. Les participantes et participants ont fait le point sur les recommandations adoptées à la précédente réunion d'experts sur les précurseurs, tenue à Shanghai (Chine) en novembre 2019, et sont convenus, suite à ces discussions, de neuf recommandations prioritaires.

19. Les recommandations formulées par les groupes de travail d'experts réunis pendant la période considérée concernant les deuxième et troisième piliers de la Déclaration de Vienne ont ensuite été examinées et approuvées à la quinzième réunion du Groupe consultatif de la politique tenue les 15 et 16 novembre 2021.

20. Le groupe de travail d'experts sur la coopération transfrontières, qui correspond au premier pilier de la Déclaration de Vienne, a tenu sa première réunion depuis le début de la pandémie de COVID-19 à Moscou les 15 et 16 décembre 2021. L'événement, qui s'est déroulé dans un format hybride, a été accueilli par le Gouvernement russe. Il a rassemblé plus de 150 participantes et participants de 31 pays et de 14 organisations internationales et régionales, dont plus de 50 étaient présents physiquement. À la session d'ouverture, les déléguées et délégués ont entendu le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. La réunion a donné lieu à huit recommandations prioritaires devant être mises en œuvre par les partenaires du Pacte de Paris. Les participantes et participants ont souligné l'importance de l'initiative du Pacte pour une coopération efficace aux niveaux régional, interrégional et mondial, compte tenu de la dégradation de la situation sécuritaire en Afghanistan.

21. La quinzième réunion du Groupe consultatif de la politique, organisée par l'Unité de coordination du Pacte de Paris dans un format hybride, a été accueillie par l'ONUDC à Vienne les 15 et 16 novembre 2021. L'événement a réuni plus de 150 participantes et participants représentant 34 pays et 11 organisations internationales et régionales. Le partenariat a reconnu la pertinence croissante de l'initiative du Pacte de Paris et réaffirmé, face à la menace que présentent les opiacés, l'importance d'une coopération internationale et régionale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée et de l'application d'une approche globale.

22. À la réunion de politique, conformément à sa fonction d'examen de la mise en œuvre, les partenaires ont débattu du plan de travail et du programme stratégiques et opérationnels de l'initiative pour 2022 et approuvé les recommandations et les points clefs issus des dernières réunions d'experts tenues en rapport avec les quatre piliers de la Déclaration de Vienne. Les partenaires ont fait le point sur les caractéristiques et les tendances actuelles et émergentes du trafic de drogues ainsi que sur les initiatives opérationnelles récentes, y compris celles entreprises sous l'égide du programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins. Le rapport de recherche de l'ONUDC intitulé « Drug situation in Afghanistan 2021: latest findings and emerging threats » (Situation des drogues en Afghanistan 2021 : observations récentes et nouvelles menaces) a été lancé à la réunion par des représentants du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC.

23. Tout au long de la période considérée, l'Unité de coordination du Pacte de Paris a maintenu un dialogue actif et informel avec les parties prenantes et les partenaires en tenant, recourant à la fois à la vidéoconférence et à des consultations informelles en présentiel, une série de réunions auxquelles les partenaires ont débattu de la modalité et des priorités opérationnelles nouvellement établies du partenariat.

### Réseau de chargés de liaison

24. Le réseau de chargés de liaison du Pacte de Paris situés, sur le terrain, le long des principaux itinéraires de trafic qui partent de l'Afghanistan, a continué, sous la supervision de l'Unité de coordination du Pacte, d'appuyer la mise en œuvre des décisions et des recommandations du partenariat. Le rôle principal des chargés de liaison en tant que principaux points de contact sur le terrain pour le programme du Pacte de Paris et son mécanisme consultatif a souvent été étendu pour faciliter d'autres programmes de l'ONUDC couvrant une variété de questions interthématiques à l'appui de la Déclaration de Vienne. Par exemple, en collaboration avec les programmes mondiaux, régionaux et nationaux pertinents de l'ONUDC, la personne chargée de liaison du Pacte de Paris en Asie centrale a dispensé des cours de formation spécialisés aux praticiens des services de détection et de répression d'Asie occidentale et centrale afin de renforcer leurs compétences de recherche et d'analyse, notamment en ce qui concernait l'utilisation de l'analyse statistique et spatiale.

25. Les chargés de liaison ont continué d'améliorer la disponibilité des données afin de permettre aux partenaires de réagir à la menace des opiacés en s'appuyant sur des données factuelles. Ils ont contribué aux études menées et aux rapports diffusés par le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC, notamment au *Rapport mondial sur les drogues 2021*. Les chargés de liaison ont également appuyé la collecte annuelle de données dont doit s'acquitter l'ONUDC, aidant les États membres à se conformer à leurs responsabilités en matière d'établissement de rapports.

26. Les chargés de liaison ont mis à jour les fiches pays du Pacte de Paris pour 2021 avec les données des indicateurs nationaux et régionaux relatifs aux drogues et aux précurseurs des pays d'Asie centrale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie occidentale. Les fiches actualisées ont également été utilisées pour le *Rapport mondial sur les drogues 2021* et pour aider les partenaires à élaborer et à mettre en œuvre, sur le terrain, des programmes fondés sur des données factuelles.

27. Pendant la période considérée, l'Unité de coordination du Pacte de Paris a entrepris de réaligner la couverture géographique du réseau de chargés de liaison en s'adaptant aux besoins recensés le long des principaux itinéraires de trafic d'opiacés. À cette fin, le programme du Pacte de Paris a mené des missions en Turquie et en République-Unie de Tanzanie, où des réunions ont été organisées avec les principaux partenaires et homologues nationaux afin de débattre du renforcement de la participation des deux pays à l'initiative du Pacte de Paris. À l'issue de ces réunions, les organismes nationaux respectifs ont exprimé leur ferme soutien au Pacte de Paris,

soulignant son importance croissante, et ont salué la présence du programme du Pacte dans les deux pays à partir de janvier 2022.

28. Par la suite, un nouveau poste de chargé de liaison national a été créé à Ankara, reflétant la position stratégique qu'occupe la Turquie sur la route des Balkans. De même, compte tenu de l'importance croissante de la route du Sud en général et du rôle clef joué par l'Afrique de l'Est à cet égard, un poste de chargé de liaison national a été créé à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en janvier 2022. Également en janvier 2022, le programme du Pacte de Paris a été en mesure de pourvoir le poste de chargé de liaison précédemment vacant au Pakistan, pays situé sur une trajectoire clef de la route du Sud.

### **Gestion de l'information**

29. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante à mi-parcours du programme du Pacte de Paris et suite aux décisions prises à la quatorzième réunion du Groupe consultatif de la politique, un nouveau portail Web bilingue du Pacte, en anglais et en russe, a été conçu conjointement avec le service informatique de l'ONUUDC et lancé le 24 septembre 2021. Le nouvel outil Web fournit une multitude d'informations actualisées sur la mise en œuvre des activités relatives aux quatre piliers thématiques de la Déclaration de Vienne et permet à ses utilisateurs d'accéder à des informations détaillées sur tous les événements organisés dans le cadre du partenariat, y compris les recommandations spécifiques adoptées par les partenaires. Depuis le lancement du portail, le programme du Pacte de Paris l'a utilisé pour diffuser aux partenaires des informations régulièrement mises à jour sur la mise en œuvre des activités de l'initiative du Pacte.

## **C. Synergies**

30. Dans le contexte de la situation d'urgence humanitaire qui prévaut en Afghanistan, évolue rapidement et est très préoccupante, les États et organisations partenaires de l'initiative du Pacte de Paris ont souligné l'importance de la position bien établie qu'assume l'initiative et du rôle essentiel qu'elle joue dans le soutien qu'apporte la communauté internationale au renforcement de la coopération régionale et internationale pour ce qui est de combattre le trafic illicite d'opiacés, la culture de pavot à opium, ainsi que la fabrication et la consommation d'héroïne et d'autres opiacés originaires d'Afghanistan. La capacité renforcée du partenariat du Pacte de Paris, prévue dans la résolution 56/3 de la Commission, ainsi que le rôle de plateforme mondiale de dialogue qu'il joue entre les partenaires internationaux et régionaux ont été reconnus comme essentiels pour promouvoir et diffuser efficacement les pratiques opérationnelles de pointe et améliorer la formulation de politiques et de stratégies fondées sur des données probantes, éléments requis pour s'adapter rapidement à l'évolution des menaces qui se font jour le long des itinéraires du trafic d'opiacés.

31. L'initiative du Pacte de Paris est un élément clef de l'approche interrégionale, interdivisionnelle et interthématique adoptée par l'ONUUDC, principale organisation partenaire technique du Pacte. Le programme du Pacte assure une participation significative des programmes pertinents de l'ONUUDC au mécanisme consultatif du Pacte. Pendant la période considérée, la coordination avec les sections, unités, programmes de l'ONUUDC et les organisations partenaires a été encore renforcée et de nouvelles synergies identifiées.

32. Le programme du Pacte de Paris interagit étroitement avec l'ONUUDC aux niveaux mondial, régional et national, notamment par le biais de la Section régionale pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale (au travers du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, du programme régional pour l'Europe du Sud-Est et du programme pour l'Asie centrale), de la Section de la justice (au travers du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime), du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite (au travers de sa Section de l'appui à l'application de la Convention, du Programme mondial contre le blanchiment

d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, du Programme de contrôle des conteneurs et du Programme mondial pour la constitution de réseaux efficaces de lutte contre la criminalité transnationale organisée), du Service des drogues (au travers de sa Section de la prévention, du traitement et de la réadaptation) et du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (au travers de sa Section de la recherche sur les drogues, de son Service scientifique et du laboratoire et de sa Section de l'élaboration et de la diffusion des données).

33. Les programmes régionaux, principaux véhicules opérationnels de l'ONUDC pour le Pacte de Paris, ont continué à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations et des stratégies issues du Pacte. Le programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins a continué, avec le soutien des programmes nationaux respectifs, à accroître la cohérence et l'efficacité des interventions des partenaires du Pacte dans la région.

34. Les priorités stratégiques du Pacte de Paris, telles que définies aux réunions du Groupe consultatif de la politique, ont ensuite été concrétisées par de multiples organisations, programmes, fonds et projets gérés et mis en œuvre par les membres du partenariat, dont l'ONUDC.

35. En raison de l'importance croissante de la route du Sud, il faut que le programme du Pacte de Paris s'implique plus fortement en coordination avec les programmes thématiques et régionaux pertinents de l'ONUDC (comme le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime et les programmes régionaux menés dans les États arabes et en Afrique de l'Est), ainsi qu'avec d'autres partenaires. Pendant la période considérée, parallèlement à la poursuite des travaux le long de la route du Nord et aux activités stratégiques engagées récemment le long de la route des Balkans (en Turquie), le programme du Pacte de Paris a continué de développer les synergies opérationnelles en adaptant son réseau de chargés de liaison à l'évolution des itinéraires de trafic d'opiacés et a rapidement commencé à combler les lacunes de connaissances et à appuyer les interventions opérationnelles dans les contextes régionaux et nationaux respectifs le long de la route du Sud.

#### **D. Viabilité du programme mis en œuvre par l'ONUDC au titre du Pacte de Paris**

36. Pendant la période considérée, l'Unité de coordination du Pacte de Paris a revitalisé ses modalités opérationnelles et commencé à élaborer de nouvelles composantes stratégiques du programme en consultation avec ses partenaires. Ces nouvelles composantes avaient pour but de mettre davantage à profit celles, fondamentales, interdépendantes et complémentaires du Pacte de Paris et de renforcer l'initiative, conformément à la résolution 56/3 de la Commission.

37. Les nouvelles modalités proposées, alignées sur les avantages comparatifs du Pacte de Paris, ont été présentées à la quinzième réunion du Groupe consultatif de la politique et débattues par les hauts représentants des États et organisations partenaires qui participaient à la réunion. Les partenaires ont reconnu le rôle bien établi que jouait l'initiative du Pacte dans le cadre de ses mandats, sa capacité avérée de rassemblement pour ce qui était de mobiliser et de coordonner les politiques, et la position stratégique qu'elle occupait dans la situation en évolution rapide qui prévalait en Afghanistan, dans les environs et au-delà, le long des principaux itinéraires du trafic d'opiacés qui partent d'Afghanistan.

38. Désormais, il faut, pour faire de l'initiative du Pacte de Paris un véhicule rapidement adaptable axé sur la demande des pays et des régions, utiliser pleinement le mécanisme consultatif du Pacte et renforcer sa présence et ses activités sur le terrain le long des principaux itinéraires de trafic. À cet égard, les nouvelles initiatives prises de créer des réseaux consultatifs d'experts du Pacte au titre des quatre piliers de la Déclaration de Vienne et d'associer ces réseaux aux dialogues opérationnels du Pacte ont été présentées à la quinzième réunion du Groupe consultatif de la politique et

débatues par les partenaires du Pacte. Le but est d'exploiter davantage les résultats des groupes de travail d'experts du Pacte et de renforcer les liens entre les recommandations thématiques du Pacte et les opérations de ses partenaires, cela en tenant pleinement compte de la situation émergente, des besoins opérationnels et des autres cadres de soutien déjà en place dans les différents contextes régionaux et interrégionaux le long des principaux itinéraires du trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan. Comme l'a souligné l'Unité de coordination du Pacte de Paris à la quinzième réunion du Groupe consultatif de la politique, la mise en œuvre de ces nouvelles modalités dans le cadre du mécanisme consultatif reste entièrement soumise à l'existence d'un soutien supplémentaire des donateurs au programme du Pacte.

39. À la fin de 2021, les donateurs du programme du Pacte de Paris étaient les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Pendant la période visée par le présent rapport, le programme s'est intensément mobilisé auprès des États et organisations partenaires pour élargir sa base de donateurs, appelant d'autres partenaires à verser également des dons pour renforcer encore l'action collective de l'initiative du Pacte de Paris dans un esprit de responsabilité commune et partagée.

---